

Sylvain BERRIOS

Député du Val-de-Marne, Maire-Adjoint de Saint-Maur

Laurence COULON

Maire-Adjointe de Saint-Maur déléguée à l'enseignement



Monsieur le Maire Henri PLAGNOL

Mairie de Saint-Maur-des-Fossés

Place Charles de Gaulle

94100 SAINT-MAUR

Paris, le 7 octobre 2013

Monsieur le Maire,

Par décret en date du 26 janvier 2013, le gouvernement a décidé unilatéralement d'imposer à l'ensemble des communes de France le passage à une semaine scolaire de 4,5 jours. A ce jour, aucune étude ne démontre l'intérêt pédagogique de cette réforme.

Lors du conseil municipal du 8 mars 2013, nous avons proposé un vœu indiquant l'opposition de la ville de Saint Maur à un tel diktat. Ce vœu cosigné par 20 élus municipaux a été adopté à une très large majorité.

Toutes les interrogations qui avaient motivé cette prise de position restent en suspens :

- le financement de cette réforme repose quasi intégralement sur les communes. Le coût pour la ville de Saint-Maur s'élèvera à plus de 600 000 euros chaque année.
- Aucun conseil d'école n'a été saisi de l'opportunité de ces nouvelles dispositions alors même que ce sont ces derniers qui avaient acté le choix de réduire la semaine de travail des élèves dès 2007, à la suite d'un long processus de concertation sur la ville.
- Les modalités d'application imposées par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale sont inacceptables et irréalisables.
- Les écoles privées de Saint-Maur n'ont pas émis le souhait de passer à la semaine de 4 jours et demi, donc nous aurions deux calendriers différents sur notre ville. Ce qui rend impossible l'accueil périscolaire de tous les enfants.

Par ailleurs, les retours d'expérimentation des villes qui, dès cette année, ont appliqué par anticipation le décret ministériel de la semaine des 4,5 jours, semblent indiquer une désorganisation profonde, une fatigue excessive des enfants et une impossibilité de satisfaire aux obligations de transport et d'animation périscolaire.

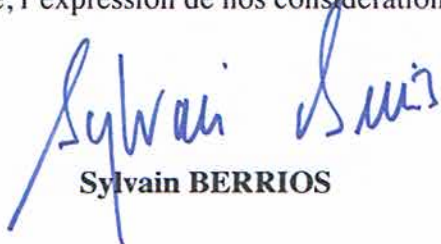
Enfin, cette réforme a des conséquences extrêmement dommageables sur la vie associative, culturelle et sportive. Elle pose également de nombreux problèmes quant au recrutement et au profil des animateurs susceptibles d'accueillir les enfants.


Dès lors, nous vous demandons de suspendre sans délai le processus d'application de la semaine des 4,5 jours imposée par la DASEN tant que :

- l'ensemble des conseils d'école ne se sera pas prononcé sur l'opportunité d'une telle réforme,
- l'Etat ne se sera pas engagé à prendre en charge l'intégralité des coûts liés à cette réforme et ce de façon pérenne.

Il nous paraît par ailleurs utile que le conseil municipal puisse délibérer sur le report sine die de la réforme.

En souhaitant que vous donniez une suite favorable à cette demande, qui pourrait être utilement relayée par un avis du conseil municipal, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos considérations distinguées.


Sylvain BERRIOS


Laurence COULON